

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Francis Paré

Date: 2026-06-19

Après analyse du rapport hydrogéologique d'UDA ainsi que de la réponse du CMQR, plusieurs préoccupations importantes demeurent.

Le rapport reconnaît lui-même l'existence d'impacts potentiels sur les eaux souterraines, certains puits privés, les milieux humides et certaines fonctions hydrologiques du territoire. Il reconnaît également la perte de milieux humides et de superficies boisées, ainsi que la nécessité de mesures d'atténuation, de compensation et de suivis à long terme.

Une question fondamentale se pose : si les impacts sont aussi bien compris et maîtrisés qu'on le prétend, pourquoi les experts recommandent-ils encore des suivis pouvant s'étendre sur plusieurs décennies?

L'eau potable constitue une préoccupation majeure. Les documents déposés reconnaissent la possibilité d'impacts sur certains puits privés. Même si des mesures sont proposées, plusieurs questions demeurent sans réponse claire :

- * Qui déterminera qu'un problème observé dans un puits est réellement attribuable au projet?
- * Quels seront les délais d'intervention?
- * Qui assumera les coûts si les impacts apparaissent plusieurs années après les travaux?
- * Quels recours auront les citoyens concernés?

Lorsqu'un projet nécessite jusqu'à 25 ans de surveillance des eaux souterraines, il est légitime de se demander si toutes les conséquences potentielles sont réellement connues.

Je demeure également préoccupé par les impacts sur les milieux humides. Ces milieux jouent un rôle essentiel dans la filtration naturelle de l'eau, la recharge des nappes phréatiques, la réduction des inondations et le maintien de la biodiversité. Même les experts reconnaissent que certaines analyses complémentaires demeurent nécessaires concernant certaines fonctions hydrologiques.

Dans ce contexte, le principe de précaution devrait prévaloir.

Au-delà des aspects techniques, une autre question demeure entière : l'acceptabilité sociale du projet. Depuis plusieurs années, plusieurs citoyens demandent la tenue d'un référendum local afin de mesurer clairement l'appui ou l'opposition au projet. Cette demande a été refusée. Pourtant, ce sont les citoyens qui devront vivre avec les conséquences du projet pendant des générations.

Si l'acceptabilité sociale est réellement présente, pourquoi ne pas permettre à la population de se prononcer directement?

Je m'interroge également sur la nécessité actuelle du projet. Treize ans après la tragédie de 2013, les normes ferroviaires ont été renforcées, la réglementation a été resserrée et les mécanismes de surveillance ont été améliorés. La catastrophe de 2013 résulte d'une série exceptionnelle de défaillances humaines, corporatives et réglementaires. Déplacer les rails ne corrige pas nécessairement les causes profondes qui ont conduit à cette tragédie.

Enfin, le débat public a souvent été marqué par l'utilisation de l'expression « train meurtrier ». Sans minimiser la tragédie de 2013, il est légitime de se demander si la répétition constante de ce message a contribué à favoriser la guérison collective ou à entretenir certaines inquiétudes au sein de la population.

Je demande à l'Office des transports du Canada d'examiner avec prudence les incertitudes encore présentes concernant les eaux souterraines, les puits privés, les milieux humides et les impacts à long terme du projet. Avant toute décision finale, les citoyens méritent des réponses complètes, transparentes et indépendantes sur ces enjeux.

Après plus de dix ans d'études, il est raisonnable de se demander si toutes les

conséquences potentielles sont réellement connues et si la voie de contournement constitue toujours la meilleure solution pour l'avenir de Lac-Mégantic.

Attachement No1

MÉMOIRE À L'OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA

Projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Présenté par Francis Paré, citoyen de Lac-Mégantic

Introduction

Treize ans après la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013, les citoyens de Lac-Mégantic sont encore invités à commenter de nouvelles études concernant la voie de contournement.

Après plus d'une décennie d'analyses, de consultations, de rapports, de contre-expertises et de dépenses publiques importantes, une question fondamentale demeure :

Pourquoi existe-t-il encore autant d'incertitudes?

Normalement, les études servent à confirmer qu'un projet est prêt à aller de l'avant.

Dans ce dossier, elles semblent plutôt révéler continuellement de nouveaux enjeux nécessitant davantage de surveillance, davantage de mesures d'atténuation et davantage de suivis.

Cette situation devrait nous amener à nous demander non seulement comment réaliser ce projet, mais également s'il demeure réellement pertinent.

Les conclusions du rapport UDA soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses

Le rapport hydrogéologique reconnaît lui-même plusieurs impacts potentiels :

- * modifications possibles des eaux souterraines;
- * risques pour certains puits privés;
- * perte de milieux humides;
- * perte de superficies boisées;
- * nécessité de suivis environnementaux prolongés;
- * besoin de mesures correctives et compensatoires.

Si les impacts sont réellement bien compris et maîtrisés, pourquoi les experts recommandent-ils encore des suivis pouvant s'étendre sur plusieurs décennies?

Pourquoi certaines fonctions hydrologiques des milieux humides nécessitent-elles encore des analyses supplémentaires?

Pourquoi certaines incertitudes demeurent-elles présentes après autant d'années d'études?

Ces questions sont légitimes.

L'eau potable : une responsabilité qui devrait primer sur tout

L'eau est probablement la ressource la plus importante pour toute communauté.

Pourtant, les documents déposés reconnaissent eux-mêmes que certains puits privés pourraient être affectés.

Même si des mesures d'atténuation sont proposées, plusieurs interrogations demeurent.

Qui déterminera qu'un problème observé dans un puits est réellement attribuable au projet?

Quels seront les délais d'intervention?

Les citoyens devront-ils démontrer eux-mêmes qu'ils ont subi un préjudice?

Qui assumera les coûts si les impacts apparaissent plusieurs années après les travaux?

Pourquoi les citoyens devraient-ils accepter qu'un projet crée un risque potentiel pour leur accès à l'eau potable alors que sa nécessité demeure contestée?

Lorsqu'un projet nécessite jusqu'à 25 années de surveillance des eaux souterraines, il devient difficile d'affirmer que toutes les conséquences sont parfaitement connues.

Les milieux humides : une perte réelle

Le rapport reconnaît également la perte de milieux humides.

Or, ces milieux jouent un rôle essentiel dans :

- * la filtration naturelle de l'eau;
- * la recharge des nappes phréatiques;
- * la réduction des inondations;
- * le maintien de la biodiversité;
- * la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

On parle souvent de compensation.

Mais remplacer un milieu humide sur papier ne signifie pas recréer instantanément les fonctions écologiques qu'il remplissait depuis parfois des décennies.

Certaines pertes sont permanentes.

Certaines conséquences ne peuvent être mesurées qu'après plusieurs années.

Le principe de précaution devrait s'appliquer

Lorsque des incertitudes demeurent concernant :

- * l'eau potable;
- * les eaux souterraines;
- * les milieux humides;
- * les risques d'érosion;
- * les risques d'inondation;
- * les effets à long terme sur les écosystèmes;

la prudence devrait prévaloir.

Le principe de précaution existe précisément pour les situations où toutes les conséquences ne sont pas connues avec certitude.

Une question rarement posée : le projet est-il encore nécessaire?

Treize ans après la tragédie, plusieurs réalités ont changé.

Les normes ferroviaires ont été renforcées.

Les règles entourant le transport des matières dangereuses ont été modifiées.

Les mécanismes de surveillance ont été améliorés.

La catastrophe de 2013 ne s'est pas produite uniquement parce qu'une voie ferrée traversait le centre-ville.

Elle résulte également d'une série exceptionnelle de défaillances humaines, corporatives et réglementaires.

Déplacer les rails ne corrige pas nécessairement les causes profondes de la tragédie.

Cela déplace principalement le lieu où pourrait survenir un incident futur.

A-t-on démontré de façon convaincante que les bénéfices du projet surpassent réellement ses impacts environnementaux et sociaux?

L'acceptabilité sociale demeure une question sans réponse

Depuis plusieurs années, plusieurs citoyens demandent un référendum local sur ce projet.

Cette demande a été refusée.

Pourtant, ce sont les citoyens qui devront vivre avec les conséquences du projet pendant des générations.

Si l'acceptabilité sociale est réellement présente, pourquoi ne pas permettre à la population de se prononcer directement?

Pourquoi refuser un exercice démocratique qui permettrait de mesurer clairement l'appui ou l'opposition au projet?

L'acceptabilité sociale ne devrait pas être présumée.

Elle devrait être démontrée.

Le poids des mots

Au fil des années, le débat public a souvent été marqué par l'utilisation de l'expression « train meurtrier ».

Personne ne remet en question l'horreur de la tragédie de 2013.

Cependant, une réflexion mérite d'être menée.

À force de rappeler constamment aux citoyens l'image d'un danger imminent, a-t-on contribué à favoriser la guérison collective ou à entretenir certaines peurs?

La résilience d'une communauté passe également par sa capacité à reconstruire un sentiment de sécurité et de confiance envers l'avenir.

Cette dimension mérite d'être considérée.

Une impression persistante

Après plus de dix ans de consultations, plusieurs citoyens ont aujourd'hui l'impression que les études servent davantage à déterminer comment réaliser le projet qu'à déterminer s'il devrait réellement être réalisé.

Cette impression est alimentée par le fait que, malgré les nombreuses préoccupations soulevées au fil des ans, le projet continue d'avancer.

La question mérite d'être posée :

Toutes les options sont-elles encore réellement sur la table?

Ou le débat porte-t-il uniquement sur les moyens de réaliser un projet dont l'issue est déjà décidée?

Conclusion

Le présent mémoire ne cherche aucunement à minimiser la tragédie du 6 juillet 2013.

Au contraire.

Il vise à rappeler qu'une tragédie ne devrait jamais remplacer l'obligation de démontrer la pertinence actuelle d'un projet, son acceptabilité sociale et l'absence d'impacts disproportionnés sur l'environnement et les citoyens.

Le rapport d'UDA reconnaît lui-même l'existence d'incertitudes, de risques potentiels et de mesures de surveillance à très long terme.

Cette réalité devrait inciter à la prudence.

Avant toute décision finale, les citoyens méritent des réponses complètes concernant les impacts sur l'eau potable, les eaux souterraines, les milieux humides et les conséquences à long terme du projet.

Ils méritent également qu'on réponde à une question fondamentale :

Après plus de dix ans d'études, de dépenses publiques et de débats, a-t-on réellement démontré que cette voie de contournement constitue encore aujourd'hui la meilleure solution pour l'avenir de Lac-Mégantic?

Je demande donc à l'Office des transports du Canada de tenir compte de l'ensemble des incertitudes encore présentes au dossier et d'appliquer le principe de précaution avant toute décision finale.